



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.979

OBJET : VENTE DU LOT N°10 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - APPARTEMENT 2 ÉTAGE
66,64 M² - CADASTRÉ AT 160.

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.12

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -

Etudes Juridiques et Marchés Publics

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE DU LOT N°10 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - APPARTEMENT 2 ÉTAGE 66,64 M² - CADASTRÉ AT 160. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est propriétaire d'un appartement de 66,64 m² (loi Carrez), constituant le lot n°10 d'une copropriété située au 5 rue pierre et Marie Curie, qu'elle a acquis par acte administratif numéro 24263 en date du 22 août 1978.

Par délibération du 16 décembre 2008, il a été décidé de mettre en vente ce bien immobilier, par une procédure de vente aux enchères à une mise à prix de 202 500€ soit inférieure à 10% à l'avis des domaines en date du 13 mai 2008 estimant ce bien à 225 000 €

Lors de la séance de vente aux enchères du 21 janvier 2010, le bien n'a trouvé aucun acquéreur. Suite à cette carence d'enchères, la Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 05 mars 2010 a décidé de la mise en vente au prix de 180 000 € qui correspond au prix du marché actuel.

L'avis de France Domaines étant périmé une nouvelle saisine des services fiscaux est intervenue le 19 juillet 2010, un nouvel avis a été rendu le 03 septembre 2010 estimant le bien à 201 000€

Celui-ci a fait l'objet d'une publicité en vue d'une vente de gré à gré. Les acquéreurs avaient la possibilité de déposer leurs offres sous pli cacheté jusqu'au 10 septembre 2010.

Les plis ont été ouverts en Commission de Cession du Patrimoine Immobilier du 17 septembre 2010 et il a été décidé la vente de l'immeuble à Monsieur Gaëtan LE MERLUS au prix de 189 000€, avec pour condition suspensive l'obtention d'un crédit.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu les articles L2241- 1 et L2241-6 du CGCT

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'avis de France Domaines en date du 13 mai 2008 estimant le bien à 225 000 €
- Vu l'avis de France Domaines en date du 03 septembre 2010 estimant le bien à 201 000€
- **DECIDER** de l'aliénation de l'appartement du 2eme étage, constituant le lot n°10, du 5 rue Pierre et Marie Curie à Aix-en-Provence de la parcelle cadastrée AT 160 situé en Zone UA du POS, d'une superficie de 66,64 m² à **Monsieur Gaëtan LE MERLUS** au prix de **189 000€** selon les modalités décrites ci – dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer l'acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente du bien cédé par la Ville.

**2010.979 - VENTE DU LOT N°10 DU 5 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - APPARTEMENT 2 ÉTAGE
66,64 M² - CADASTRÉ AT 160.**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**